

Procès-Verbal du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton n°5 du 31 mai 2021

Le 31/05/2021 à 20h00, en visioconférence, s'est réuni conformément à ses statuts le conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton.

Il a été établi la feuille de présence ci-annexée.

Feuille de Présence :

Civilité :	Nom Prénom :	Présence :	Pouvoir de :
Mme	GUY Émeline (EG)	X	
M.	HUVET Alexandre (AH)		
M.	LEFEBVRE Laurent (LL)		
M.	MOTAIS Stéphane (SM)	X	
M.	PETIT Nicolas (NP)	X	
M.	SCHMIT Alexis (AS)	X	
Mme	SERRE Aurélie (SA)	X	
M.	SPÉCIEL Jean-Pierre (JPS)	X	Laurent LEFEBVRE

Invités présents :

- Bruno PARAIN (BP)
- Bruno QUAIRAULT (BQ)

Excusés :

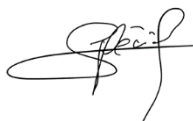
- Alexandre HUVET
- Laurent LEFEBVRE

Représentant plus du tiers des membres du Comité directeur (§art 12 des statuts), le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Cette feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance



Procès-Verbal du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton n°5 du 31 mai 2021

Le 31/05/2021 à 20h00, en visioconférence, s'est réuni le conseil d'administration dont les échanges sont relatés ci-après :

Désignation du Président et du Secrétaire de séance, annonce de l'ordre du jour :

M. Jean-Pierre Spécial (JPS) préside la séance. Mme Emeline Guy (EG) exerce les fonctions de Secrétaire de séance.

Le Président de séance met à la disposition des administrateurs :

- ✓ La feuille de présence certifiée exacte et sincère, qui sera signée par le Président et la Secrétaire de séance (absence de pouvoir) ;
- ✓ L'ensemble des documents supports de la réunion communiqués en amont.

Puis il rappelle que le conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour établi dans la convocation et repris ci-après, et que seules ces questions peuvent faire l'objet d'un vote :

1. Approbation du PV de CA n°4 du 16/04/2021
2. Fonctionnement du CA et des commissions :
 - a. Création d'un Conseil des Présidents
 - b. Organisation des réunions de CA (durée)
3. Organisation de l'Assemblée Générale (date, lieu, invitation, thème et préparation des contenus) - Répartition des tâches
4. Organisation de l'analyse de l'enquête auprès des clubs vendéens
5. Définition des animations de reprise et de fin de saison - Point sur l'activité de notre agent de développement
6. Point d'étape commission vie sportive, notamment :
 - a. Retour sur la rencontre des Présidents du 17/05/2021
 - b. Désignation d'une équipe en qualité de barragiste pour un accessit à la R3
 - c. Tournois et rencontres promotionnelles
7. Validation de la part comité sur la licence estivale (0€)
8. Avancement des travaux des autres commissions
9. Demande de subventions départementales sport individuel haut niveau
10. Représentation AG Ligue 19 juin
11. Point sur les relations CDOS et Ligue
12. Questions et informations diverses
13. Pouvoir à agir

Le Président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour :

1. Approbation du PV de CA n°4 du 16/04/2021

Exposé de la question

Il s'agit de valider le procès-verbal dressé suite à la dernière réunion de Conseil d'Administration.

Synthèse des échanges et résolution votée

JPS invite Emeline Guy à préciser dans le PV de CA qu'Aurélié Serre siège au CA de la Ligue de Badminton des Pays de la Loire à titre personnel, et non en tant que représentante du CODEP85. Il salue la clarté des comptes rendus qui est appréciée par certains membres de la Ligue, tout comme le dynamisme du CODEP85. Le PV de CA n°4 n'appelle pas d'autre remarque.

- **Résolution n° 1** Le PV de CA n°4 est adopté sous réserve de la précision concernant le statut d'Aurélié Serre au sein du CA de la Ligue PdL.
- ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Fonctionnement du CA et des commissions

Création d'un Conseil des Présidents

Exposé de la question

JPS évoque la réunion du 17 mai avec les Présidents des clubs vendéens. Les Présidents ont fait part de plusieurs propositions dans une démarche constructive. Cette rencontre a permis aux représentants des clubs de constater les difficultés propres à chaque taille de club. JPS suggère de les inviter à constituer un groupe dont l'objectif serait de faire remonter auprès du CODEP 85 ce qui les interpelle, leur pose souci. Ce groupe pourrait se réunir une à deux fois par an, par exemple. L'objectif est aussi que le CODEP puisse rester connecté aux réalités de terrain car nous risquons d'être mobilisés par nos projets après la reprise de l'activité.

Synthèse des échanges

SA souhaite savoir si les clubs sont demandeurs. JPS indique qu'ils ne l'ont pas demandé mais qu'ils étaient volontaires lors de la réunion et ont proposé de belles idées.

Les membres du Comité directeur confirment l'intérêt de la mobilisation des clubs mais préféreraient que l'initiative de constitution de ce groupe vienne des Présidents pour garantir la mobilisation et parce que les sujets à traiter sont déjà nombreux pour le Comité Directeur. Il est rappelé que plusieurs Présidents de clubs siègent déjà au CODEP. La perspective de pouvoir organiser les futures rencontres de CA en présentiel, au sein des clubs, permettra également d'identifier les besoins et problématiques sur le terrain.

Il semble essentiel également que d'autres joueurs vendéens se mobilisent pour participer aux travaux du Comité. Un appel serait fait en ce sens lors de l'Assemblée Générale.

Il est convenu de retravailler cette idée de Conseil des Présidents dans la perspective de la rentrée de septembre, en essayant d'identifier 1 ou 2 clubs moteurs.

Organisation des réunions de CA (durée)

Ayant constaté la longueur de certains échanges, et donc de certaines réunions de CA, les membres du Comité Directeur valident le principe d'avancer le plus possible le travail en commissions pour conserver un rôle de validation aux réunions de CA.

3. Organisation de l'Assemblée Générale (date, lieu, invitation, thème et préparation des contenus) - Répartition des tâches

Exposé de la question et synthèse des échanges

JPS rappelle l'obligation d'organiser l'AG avant la fin juin concernant les aspects financiers de la gestion du CODEP et la décision du Comité directeur d'organiser la totalité de l'AG avant fin juin. Il suggère de mettre à disposition des clubs les documents supports en amont pour garantir une réunion plus interactive > après les informations réglementaires, la réunion prévoira un large temps de questions-réponses avec les représentants des clubs.

Chaque Commission est invitée à produire une synthèse pour élaborer le rapport d'activité. Un support harmonisé sera fourni. JPS invite également les membres du Comité Directeur à préciser le temps consacré à titre bénévole à l'administration du CODEP85, au service des clubs vendéens.

L'Assemblée Générale est fixée le **samedi 26 juin 2021 à 10h00** (accueil à partir de 9h30). L'invitation sera relayée sur les réseaux sociaux notamment. Les documents supports doivent être établis pour le mercredi 16 juin 2021 par les membres du CODEP. Ces documents seront mis à disposition sur le site internet du Comité et un lien d'accès sera transmis par mail.

L'Assemblée Générale se déroulera au sein de la **Maison des Sports à la Roche-sur-Yon**, lieu central (sous réserve de disponibilité d'une salle).

JPS suggère de faire appel à deux vérificateurs aux comptes : deux civils, joueurs de clubs vendéens, qui étudieraient en amont la façon dont nous gérons les finances. Les membres du Comité directeur y sont favorables, sous réserve de pouvoir trouver des volontaires.

Un appel à candidature sera réalisé afin d'identifier des personnes volontaires pour participer aux travaux du CODEP. Une fiche de vœux sera proposée si certains veulent rejoindre des commissions.

Il est décidé de ne pas définir de thème spécifique pour cette AG, le projet du CODEP85 n'étant pas encore finalisé. L'AG se concentrera sur les actions du CODEP85 depuis l'élection du nouveau Comité directeur, et sur la reprise de l'activité sportive.

Résolution votée

- **Résolution n°3** La prochaine Assemblée Générale du Comité de Vendée de Badminton se déroulera le samedi 26 juin 2021, à 10h00, au sein de la Maison des Sports (la Roche-sur-Yon), selon les modalités précisées ci-dessus.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NB. En raison de l'indisponibilité des salles de la Maison des Sports à cette date, l'Assemblée Générale se déroulera finalement au sein de la salle des Noues, Chemin des Noues, à Challans.

4. Organisation de l'analyse de l'enquête auprès des clubs vendéens

Exposé de la question et synthèse des échanges

L'enquête auprès des clubs lancée par le CODEP85 est close. JPS suggère de se répartir les questions pour en faire l'analyse et la synthèse.

A l'issue de l'analyse complète, la méthode consistera à nous réunir pour travailler sur le projet de la mandature. JPS précise qu'il a contacté le CDOS pour un appui méthodologique. Ce projet pourrait comporter trois grands chapitres : 1) analyse de l'existant, 2) analyse des besoins et 3) propositions, à mettre en perspective avec les attendus de la FFBad et de la Ligue des Pays de la Loire.

Le projet global ne sera pas prêt pour l'AG (26/06). L'objectif serait de pouvoir proposer un premier état des lieux à cette occasion. Le projet sera ensuite travaillé d'ici la fin septembre, notamment pour pouvoir procéder aux demandes de subvention pour financer les actions identifiées.

Résolution votée

- **Résolution n°4** Les membres du Comité Directeur approuvent le calendrier et la méthodologie proposés ci-dessus.
⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Définition des animations de reprise et de fin de saison - Point sur l'activité de notre agent de développement

Animations de reprise et de fin de saison

Exposé de la question

Plusieurs propositions d'animations ont été proposées aux membres du Comité Directeur. JPS précise qu'il a pris contact avec François CAM concernant le bad entreprises : une animation est possible si une salle est disponible. JPS interroge les membres du Comité Directeur sur l'organisation d'autres animations en cette période de reprise.

Synthèse des échanges et résolution votée

SA et AS constatent que les clubs vont tous reprendre leur activité et que le calendrier risque d'être chargé. Des tournois sont déjà prévus en juillet et août.

Il est convenu d'inciter aux rencontres amicales (entraînements, mini tournois) entre clubs mais de ne pas organiser d'animations à l'initiative du Comité tout de suite. JPS suggère de rédiger un courrier en ce sens à l'intention des clubs. BP invite à interroger les clubs pour savoir si tous sont en mesure de reprendre (si désaccord de la municipalité notamment). Si ce n'est pas le cas, les clubs voisins pourraient inviter leurs adhérents temporairement.

- **Résolution n°5-1** Les démarches seront poursuivies en vue d'organiser une rencontre bad entreprises et un courrier sera envoyé aux clubs afin de les inciter à organiser des temps forts partagés en cette période de reprise.
⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Activité de notre agent de développement

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

Exposé de la question

JPS précise que la rémunération de Maxime Dussud est maintenue à 100% et qu'il poursuit ses missions sous son autorité et celle de SM. Il fait état de l'augmentation de son temps de travail notamment pour préparer la reprise des jeunes. Il reprendra à 100% pour accompagner la reprise complète des clubs au 01/06.

JPS évoque également la sollicitation de Maxime pour accompagner un groupe de jeunes joueurs à Bourges lors d'un brassage jeunes.

Synthèse des échanges et résolution votée

SA précise que seulement 2 jeunes sont concernés par ce brassage. SM indique qu'il n'est pas contre le principe mais que la période n'est pas idéale. Il suggère que Maxime se concentre sur l'accompagnement des clubs qui sont en cours de reprise.

- **Résolution n°5-2** Les membres du Comité directeur émettent un avis défavorable à la participation de Maxime à ce brassage.
⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6. Point d'étape commission vie sportive, notamment :

Retour sur la rencontre des Présidents du 17/05/2021

Exposé de la question

BQ souligne l'intérêt des clubs lors de cette réunion. Il rappelle les différents points abordés et les éléments de conclusion de cette rencontre :

- 1) Durée de la saison : peut-être un démarrage un peu plus tardif à envisager
- 2) Organisation des rencontres de championnat le WE : point très débattu > ouvrir la possibilité de fixer les rencontres le WE dans un premier temps
- 3) Modification du format du championnat : beaucoup d'échanges, clubs réceptifs sur l'organisation de rencontres le vendredi soir en touchant les joueurs loisirs et les compétiteurs
- 4) Possibilité d'entente entre clubs : unanimité sur le besoin, essentiellement en championnat mixte, en définissant des règles précises. Un mail a été envoyé aux clubs afin de constituer un groupe de travail sur ce sujet.

BQ précise que tous les chantiers ne pourront pas être ouverts en même temps en prévision de la prochaine saison sportive (2021-2022). Il conviendra de définir les priorités et de débiter avec les chantiers les plus simples pour cette prochaine saison.

Synthèse des échanges complémentaires sur le règlement des ICD

JPS, BP et NP ont participé à un webinar de la FFBad concernant l'évolution du règlement fédéral au sujet des tenues réglementaires. BP précise que cette évolution facilitera l'application du règlement car elle ne laissera plus de place à l'interprétation. JPS suggère de voir si notre règlement comporte des mentions relatives aux tenues vestimentaires pour l'adapter le cas échéant. NP suggère de préciser que les tenues doivent être conformes à la réglementation en vigueur.

BP précise que les clubs sont plutôt attentifs à la conformité de leurs maillots avant de les faire confectionner. JPS suggère d'inviter les clubs à prendre contact avec la fédération pour faire valider leurs projets. SM précise qu'il l'a fait pour son club mais que la réponse a beaucoup tardé.

JPS indique que le règlement des ICD du 44 est volontariste, par exemple en matière d'intégration des joueurs porteurs de handicap. Il précise que cela se fait de façon naturelle chez nous (par ex. avec Véronique Braud) mais suggère de rappeler dans notre règlement que c'est possible.

Désignation d'une équipe en qualité de barragiste pour un accessit à la R3

Exposé de la question

BQ précise qu'une modification du règlement du Championnat interclubs régional est travaillée actuellement par la Ligue de Badminton des Pays de la Loire. Cette modification conduit notamment au repêchage de 5 équipes de D1, pour participer à un barrage en vue d'une montée en R3 pour la saison 2021-2022 pour 3 équipes. Chaque Comité est invité à choisir un club qui participera à ce barrage en début de saison prochaine. La Ligue suggère de proposer le club d'origine de l'équipe vice-championne de la dernière saison complète. En l'occurrence, il s'agirait du club de Saligny pour notre département. La réponse du Comité est attendue pour le 14/06 prochain. JPS précise que la participation d'un club doit être volontaire, elle ne peut pas être imposée. Par ailleurs, l'évolution du règlement du championnat régional permettra à deux équipes d'un même club d'évoluer au même niveau.

Synthèse des échanges et résolution votée

SM fait état des difficultés du club de la Roche-sur-Yon à composer son équipe de Nationale 3 pour la saison 2021-2022. A défaut d'équipe complète au 07/06, elle sera supprimée et l'équipe première du club de la Roche évoluera en D1 mixte pour la saison prochaine. En l'absence d'équipe complète, le club de la Roche-sur-Yon pourrait être intéressé par la possibilité d'évoluer en R3 pour conserver une équipe en championnat régional.

Les membres du Comité partagent leurs réflexions à ce sujet :

- Incertitude sur l'intérêt du club de Saligny pour une montée en R3
- Possibilité que d'autres clubs de D1 soient intéressés par cette montée mais difficilement envisageable de le proposer au reléguable de D1 par exemple
- Distinction à faire entre les souhaits des clubs et leurs résultats sportifs : l'objectif du Comité est de proposer une équipe qui puisse passer le barrage et obtenir de bons résultats au cours d'une saison en R3
- Un grand laps de temps écoulé depuis la dernière saison complète : les effectifs et niveaux des équipes ont probablement évolué – étonnement quant au lancement de cette évolution de règlement maintenant alors que la FFBad avait incité à ne pas opérer de changement majeur des règlements en prévision de la reprise après deux saisons non complètes.
- Regret face aux difficultés rencontrées par le club de la Roche-sur-Yon, étant donnée la performance que représente cette position en N3
- Nécessité de faire un choix car 3 équipes seront retenues sur 5 à l'issue de ce barrage ce qui représente une chance non négligeable qu'une équipe vendéenne supplémentaire évolue en régional

Sur la base de ces constats il est proposé de :

- 1) sonder les 4 clubs ayant obtenu les meilleurs résultats lors des 3 dernières saisons en D1 mixte - Fontenay-le-Comte, la Roche-sur-Yon, les Sables d'Olonne et Saligny – pour connaître leur souhait d'évoluer en R3 lors de la saison prochaine
 - 2) si plusieurs retours sont positifs, les clubs concernés seront invités à proposer l'équipe type de 3 hommes et 3 femmes qui pourraient participer au barrage et jouer en R3 pour la saison prochaine.
 - 3) Le CODEP 85 choisira le club proposant l'équipe la plus forte (d'après les cotes) au 10/06 (analyse de la Commission et validation écrite du Comité Directeur)
 - **Résolution n°6-2** Une équipe vendéenne sera proposée à la Ligue des Pays de la Loire en qualité de barragiste pour un accessit à la R3 selon la méthodologie proposée ci-dessus et sur la base du volontariat
- ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7. Validation de la part comité sur la licence estivale (0€)

Exposé de la question et synthèse des échanges

JPS rappelle que le CODEP85 a été invité par la FFBad à définir le montant de la part qu'il prélèvera sur la licence estivale. Interrogés par écrit lors de cette consultation, les membres du Comité directeur avaient majoritairement décidé de porter cette part à 0 €, notamment dans l'objectif de favoriser de nouvelles adhésions en prévision de la rentrée sportive.

Synthèse des échanges et résolution votée

JPS informe qu'une communication commune est à venir avec entre les Comités et la Ligue à ce sujet. SA précise que les clubs peuvent faire leur propre communication car la part club ne sera pas nécessairement à 0. JPS confirme que la gratuité ne sera pas évoquée dans la campagne de communication. L'ambition est de proposer aux gens de venir découvrir le badminton et de prendre contact avec les clubs de leur territoire.

JPS précise que le pass sport sera à évoquer en prévision de la rentrée. Il semble intéressant financièrement mais il conviendra de voir le temps que nous pourrons y consacrer.

- **Résolution n°7** La part comité sur la licence estivale 2021 est portée à 0 €.
- ⇒ Cette résolution est adoptée à la majorité.

8. Avancement des travaux des autres commissions

Commission jeunes

Exposé de la question et synthèse des échanges

NP expose le calendrier établi par la commission :

- Regroupement jeunes le 27 juin
- Tournoi de reprise le 10-11 juillet
- Maintien des CDE les 12 et 19 juin, ouverts plus largement
- Stage collectif du 25 au 27 août
- Tournoi de reprise les 28 et 29 août
- Championnat départemental jeunes 2020 les 25 et 26 septembre (car le Championnat régional jeunes est fixé les 16 et 17 octobre)

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

Il précise que les TDJ et autres compétitions ne sont pas encore calés car en attente du calendrier régional. SA précise que le calendrier fédéral vient de sortir. JPS invite NP à transmettre ce calendrier départemental pour aider à la construction du calendrier régional.

Mission partenariat

Exposé de la question et synthèse des échanges

JPS précise que suite au dernier CA, + de Bad et Larde Sport ont été rencontrés (en visio). Les échanges ont été constructifs et les pistes semblent intéressantes. Les propositions écrites ont été transmises ce jour et n'ont donc pas encore été analysées. A l'heure actuelle, nous savons déjà que le partenariat bénéficiera à tous les joueurs vendéens (quel que soit le partenaire du club d'origine du joueur). JPS propose d'arbitrer sur le choix d'un partenaire lors du CA qui précèdera l'AG afin d'apporter cette information à l'occasion de l'AG. Il précise que nous sommes aussi en attente de l'avancement de la Ligue à ce sujet, car des partenariats sont en cours de mise en place à cette échelle aussi.

9. Demande de subventions départementales sport individuel haut niveau

Exposé de la question

JPS précise qu'il a reçu un courrier du Département, invitant à constituer des dossiers en vue d'un soutien aux joueurs de haut niveau. Il en existe dans plusieurs clubs vendéens. Ainsi, les dossiers seront transmis à 5 clubs différents. Le CODEP devra émettre un avis motivé sur les 5 demandes.

Synthèse des échanges

JPS rappelle que notre rôle est de soutenir les joueurs vendéens et que nous avons mis en place un soutien spécifique auprès de Véronique Braud, athlète de haut niveau, par la mise à disposition de notre agent de développement à un tarif réduit (soutien de 600 € environ). Le CODEP85 devra réfléchir au soutien apporté aux autres joueurs de haut niveau. Il précise que l'inscription d'un jeune au pôle espoir Ligue représente un coût conséquent pour leurs familles (entre 7 000 et 7 500 € l'année au futur CREPS hors dépenses sportives – cordage, déplacements...). Or, les performances de ces jeunes contribuent au rayonnement de notre sport. Ce soutien pourrait être intégré aux demandes de financement. Il précise que les vétérans semblent moins en attente de soutien financier > le soutien pourrait être envisagé en fonction de leur demande et de leur besoin.

JPS indique que différentes contreparties sont envisageables à un soutien du Comité : participation à une campagne de communication (affiche), présentation du parcours de jeunes sportifs en collèges, écoles primaires... Pour montrer qu'il est possible de s'épanouir dans le sport.

SA précise qu'il s'agit d'un choix de vie et de famille. Elle indique également que des aides sont proposées par les collectivités territoriales et pense que le coût n'est pas un frein à l'entrée au pôle espoir contrairement à la performance. SA souligne le fait qu'elle est concernée directement par cette question : elle ne prendra donc pas part à la décision sur ce point. Toutefois, il lui semble essentiel d'aider à la pratique des jeunes de façon générale.

JPS précise que cette situation doit nous interroger sur les CDE, pour accompagner les jeunes sans les obliger à s'expatrier. SA suggère d'aider à la participation des jeunes aux rencontres hors département (barème, minibus...). JPS rappelle la prise en charge de toutes les dépenses

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901

RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

liées aux TRJ (2 par an). NP a travaillé sur le sujet mais les documents n'ont pas pu être consultés avant le CA. Les propositions seront validées lors d'un prochain CA ou lors de l'AG (prise en charge des frais liés au CRJ et à la journée des Comités, organisation de stages).

JPS propose de prendre une position de principe sur ce sujet, de confirmer la sensibilité du CODEP85 sur cette thématique et d'envisager une prise de décision ultérieure sur le soutien à ces jeunes.

SM ET NP confirment le souhait de soutenir la pratique des jeunes autant que possible, dans la limite des capacités financières du Comité. Une aide progressive pourrait être envisagée car le peu de recul sur la gestion passée et l'incertitude sur la prise de licences à la rentrée nous obligeront à choisir les projets que nous souhaiterons porter. SM précise qu'il est difficile de se projeter sans avoir fait une année globale. La subvention départementale sera demandée et probablement accordée. Il est favorable sur le principe de cette action mais appelle à la vigilance quant à notre capacité à apporter ce soutien de façon pérenne. SM précise qu'il est possible que certaines actions soient déficitaires, par choix politique du Comité, mais il convient alors de trouver l'équilibre global sur plusieurs actions.

La prise de décision sur ce point est reportée après consultation des documents transmis par NP et apport d'éléments financiers par SM.

10. Représentation AG Ligue 19 juin

Exposé de la question et synthèse des échanges

JPS rappelle que les clubs vendéens disposent de 8 mandataires à l'AG de la Ligue des Pays de la Loire (8 titulaires – 2 suppléants), élus pour 1 an à compter d'octobre 2020. Toutefois, certains de ces mandataires ne sont pas membres du Comité directeur actuel du CODEP85 (mais de l'ancienne équipe). JPS suggère de rassembler ces mandataires pour échanger sur le positionnement du monde du badminton vendéen à l'occasion de la prochaine AG de la Ligue qui se tiendra le 19 juin 2021. Les mandataires seront renouvelés en octobre 2021.

Il est rappelé que toute personne peut participer à l'AG de la Ligue mais que seuls les mandataires disposent du pouvoir de vote à cette occasion. JPS précise que les échanges actuels au sein de la Ligue sont particulièrement intéressants, notamment l'évolution des interclubs régionaux.

Résolution votée

- **Résolution n° 10** Les mandataires à l'AG de la Ligue seront conviés à se réunir en amont de la prochaine AG régionale afin de préparer cette réunion.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

11. Point sur les relations CDOS et Ligue

Exposé de la question et synthèse des échanges

CODEP85 et CDOS :

JPS informe qu'il a participé à une réunion, source de découvertes : nouveaux réseaux, nouveaux dispositifs et acronymes... Il récupère des informations qu'il relatera au fur et à mesure. Il évoque l'existence d'un pass sport santé (sport sur ordonnance) > sujet qui pourrait être creusé à l'avenir. Il est en relation avec Adeline Sergent, élue au CROS, qui découvre également.

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

CODEP85 et Ligue :

JPS regrette que la Ligue n'ait pas pris contact avec le CODEP85 pour coorganiser le Air Bad Tour en Vendée.

JPS constate que la Ligue travaille mais rencontre des difficultés à mobiliser les Comités (hormis 44 et 85) > elle avance donc en se passant d'eux. Il rappelle qu'il nous revient de lui faire remonter ce qui nous motive. SA comprend mais estime que chaque niveau peut organiser des actions même si tout le monde ne répond pas (c'est le cas pour nous aussi avec les clubs vendéens). Elle souligne que la Ligue et le CODEP85 sont dynamiques, ce qui permettra de faire bouger les choses.

JPS précise qu'il conviendra de travailler sur l'enjeu de formation / recrutement d'arbitres car ils seront obligatoires en R1 prochainement.

12. Questions et informations diverses

Prochaine réunion de CA

La prochaine réunion est fixée au jeudi 17 juin 2021 en soirée.

Ces points, ne figurant pas à l'ordre du jour, n'appellent pas de vote du Comité Directeur.

13. Confirmation du pouvoir à agir sur les différents points de l'ordre du jour

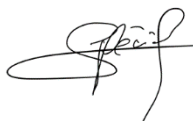
- **Résolution n°13** Le Comité Directeur donne tous pouvoirs au Président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JPS remercie les membres pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h45.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance, le Président du Comité et la Secrétaire du Comité.

Le Président de séance



La Secrétaire de séance



Le Président du Comité



La Secrétaire du Comité



Nota : ce PV de CA une fois signé, ne pourra faire l'objet, de modifications, rectifications que lors de la prochaine réunion du conseil.